



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION EN EAU POTABLE BRINON- CLEMONT



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SECTION I : AUTORITÉ DÉLÉGANTE ET ADRESSE

I.1) Nom et adresse

SIAEP BRINON/CLEMONT, Mairie de Brinon sur Sauldre – 6 Route de Chaon - 18 410
BRINON SUR SAULDRE, à l'attention de M. le Président.
Tél. 02-48-81-52-70

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Cher Ingénierie des territoires, Hôtel du Département, 1 Place Marcel Plaisant – CS N°30322,
18023 BOURGES Cedex. Contact : Virginie VILLEMIN Tél. 02-48-25-24-82.
Email : virginie.villemin@departement18.fr

I.2) Nature de l'autorité délégante

Syndicat.

I.3) Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://webmarche.solaere.recia.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Cher Ingénierie des territoires, Hôtel du Département, 1 Place Marcel Plaisant – CS N°30322,
18023 BOURGES Cedex.

Contact : Virginie VILLEMIN Tél. 02-48-25-24-82. Email :
virginie.villemin@departement18.fr ,

Code NUTS : FR241,

Adresse internet : <https://webmarche.solaere.recia.fr>

Adresse du profil d'acheteur : : <https://webmarche.solaere.recia.fr>

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées : au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

II.1) Intitulé de la délégation de service public

Convention de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du service d'eau potable.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION EN EAU POTABLE BRINON- CLEMONT



II.2) Texte en application duquel la convention est conclue

La présente consultation est soumise aux dispositions des articles L.1411-1 à L.1411-18, R. 1411-1, D. 1411-3 à D. 1411-5 et R. 1411-6 du Code général des collectivités territoriales. et au titre II de la 3^{ème} partie du Code de la commande publique relatif aux concessions (parties législative et réglementaire).

Domaine de la délégation : Eau potable.

Le contrat de délégation est conclu pour une durée de 8 années d'exploitation à compter du 1^{er} janvier 2022.

La valeur estimée du contrat de concession est de 880 000 euros HT sur la durée du contrat, établie sur la base du chiffre d'affaires des exercices précédents (produits d'exploitation, accessoires et de travaux) couvrant les missions prévues au contrat.

II.3) Autres caractéristiques et informations sur la nature et l'objet de la convention

Caractéristiques du service d'eau potable (données 2019) :

Nombre de d'abonnés : 1025 abonnés domestiques

Volume annuel de la consommation domestique : 76 000 m³

Volume produit : 69 782 m³ par un forage « route de Chaon » implanté sur la commune de Brinon sur Sauldre. DUP du 18/09/2006.

Volume importé : 28 270 m³ par l'eau provenant du SIVOM Sologne Pays Fort,

Volume exporté : 0 m³

2 réservoirs : Réservoir de Brinon 300 m³ et réservoir de Clémont 150 m³

78,405 kilomètres de canalisation et 1101 compteurs.

II.4) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

90400000-1, 90410000-4, 90420000-7, 90480000-5, 90481000-2

SECTION III : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les conditions de participations sont détaillées dans le règlement de consultation.

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) Condition de délai

Date limite de réception des offres est fixée au **mercredi 23 juin avant 12h00.**

IV.2) Langue(s) pouvant être utilisée(s) pour les candidatures

Français

IV.3) Critères de sélections des offres

Pour les candidats qui seront admis à présenter une offre, les critères de sélection des offres seront les suivants :

- la valeur technique (50 points)
- les conditions tarifaires du service envisagées par les différents candidats (50 points)

Les critères sont détaillés dans le règlement de la consultation.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION EN EAU POTABLE BRINON- CLEMONT



SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

V.1) **La convention s'inscrit dans un projet ou un programme financé par des fonds communautaires** : Non.

V.2) Autres informations

- les opérateurs économiques ont la faculté de faire acte de candidature sous forme de groupement conjoint ou solidaire. En ce cas, les pièces et documents sont mentionnés dans le règlement de consultation.

L'unité monétaire utilisée est l'euro.

Les conditions de communication des documents publics sur le service et de visite des installations sont précisées par le règlement de la consultation.

Les variantes sont admises pourvu qu'elles respectent les prescriptions fixées par le règlement de la consultation.

V.3) Procédures de recours

V.3.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex. E-mail : greffe.ta-orleans@juradm.fr. Tél. 02-38-77-59-00. Télécopieur 02-38-53-85-16. URL:

<http://orleans.tribunal-administratif.fr/>.

<http://www.telerecours.fr>

V.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex. E-mail : greffe.ta-orleans@juradm.fr. Tél. 02-38-77-59-00. Télécopieur 02-38-53-85-16. URL:

<http://orleans.tribunal-administratif.fr/>.

<http://www.telerecours.fr>